

PROVINCES

Port-Gentil: les chefs d'établissement dénoncent de mauvaises conditions de travail

ILS l'ont fait savoir au gouverneur de province, Paul Ngome Ayong.

Serge YACKELE-MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

QUELQUES jours après la rentrée scolaire 2021-2022 du 27 septembre dernier, le gouverneur de la province de l'Ogooué-Maritime, Paul Ngome Ayong, accompagné des responsables académiques de l'Ogooué-Maritime, s'est rendu dernièrement dans plusieurs établissements scolaires de la commune Port-Gentil. But : s'imprégner des conditions du déroulement des activités pédagogiques et apporter un message de réconfort aux enseignants qui se plaignent de leurs conditions de travail.

Le constat qui se dégage est que les cours n'ont pas encore véritablement amorcé leur vitesse de croisière. Mais il n'en demeure pas moins que le personnel d'encadrement affichait complet partout où la délégation du gouverneur est passée. "Nous comprenons que certains parents éprouvent encore des difficultés pour apprêter les trousseaux scolaires de leurs enfants ; mais nous sommes convaincus que les cours amorceront bientôt leur vitesse de croisière", a reconnu la première autorité provinciale.

Autre aspect évoqué par le gouverneur Paul Ngome Ayong, c'est la présence de la troisième vague du coronavirus qui défraie la chronique. À ce sujet, il a mis les chefs d'établissement devant la responsabilité qui est la leur. Presque partout, les chefs d'établissement ont dénoncé les mauvaises conditions de travail des enseignants. Aussi ont-ils prié le gouverneur d'être leur fidèle interprète auprès des autorités éducatives du pays, pour que des solutions à court terme soient trouvées.



Les enseignants posant avec le le gouverneur Ngome Ayong.

ANNONCES LÉGALES

JUGEMENT COMMERCIAL A BREF DELAI DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2021

REPERTOIRE N°121/2020-2021
AFFAIRE : La société EGCA SA en redressement judiciaire C/ Elle-même
OBJET : Homologation du concordat
JUGE RAPPORTEUR : Monsieur AMBENGAT Christian
NATURE DU JUGEMENT : Contradictoire
A l'audience publique du Tribunal de Première Instance de Port-Gentil, statuant en matière commerciale, tenue en la salle Ordinaire des audiences au Palais de Justice de ladite ville, le **17 Septembre 2021**, en laquelle siégeaient :
PRESIDENT : AMBENGAT Christian, Président du Tribunal ;
MEMBRES : MOUKEYI Pierre Condress, Juge au Siège Social ;
LENGARA Clairezy Précilla, Juge au Siège ;
Assistés de Maître DOUKA Rudy, Greffier en Chef Adjoint ;
ENTRE : La société EGCA SA, en redressement judiciaire
DEMANDERESSE D'UNE PART
ET : Elle-même
Statuant publiquement, contradictoirement, en matière commerciale et en premier ressort ;
Vu les dispositions des articles 125,126 et 127 de l'Acte Uniforme sur les Procédures Collectives ;

Constate que les conditions prévues par les dispositions susvisées sont réunies ;

En conséquence, homologue le concordat de redressement judiciaire ;

Maintient Maître BENGONO EYELE, Syndic Judiciaire, en qualité de surveillant de l'exécution du concordat de redressement ;

Dit qu'il devra dresser et déposer un rapport sur l'exécution dudit concordat tous les trois (3) mois au Greffe Commercial ;

Met les dépens à la charge du redressement judiciaire ;

AINSI JUGE ET PRONONCE EN AUDIENCE PUBLIQUE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS. EN FOI DE QUOI LE PRESENT JUGEMENT A ETE SIGNE APRES LECTURE FAITE, PAR LE PRESIDENT QUI L'A RENDU ET LE GREFFIER. 20143

JUGEMENT COMMERCIAL A BREF DELAI DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2021

REPERTOIRE N°121/2020-2021
AFFAIRE : La société SATRAM SA en redressement judiciaire C/ Elle-même
OBJET : Homologation du concordat
JUGE RAPPORTEUR : Monsieur AMBENGAT Christian
NATURE DU JUGEMENT : Contradictoire
A l'audience publique du Tribunal de Première Instance de Port-Gentil, statuant en matière commerciale, tenue en la salle Ordinaire des audiences au Palais de Justice de ladite ville, le **17 Septembre 2021**, en laquelle siégeaient :
PRESIDENT : AMBENGAT Christian, Président du Tribunal ;
MEMBRES : MOUKEYI Pierre Condress, Juge au Siège Social ;
LENGARA Clairezy Précilla, Juge au Siège ;
Assistés de Maître DOUKA Rudy, Greffier en Chef Adjoint ;
ENTRE : La société SATRAM SA, en redressement judiciaire
DEMANDERESSE D'UNE PART
ET : Elle-même
Statuant publiquement, contradictoirement, en matière commerciale et en premier ressort ;
Vu les dispositions des articles 125,126 et 127 de l'Acte Uniforme sur les Procédures Collectives ;

Constate que les conditions prévues par les dispositions susvisées sont réunies ;

En conséquence, homologue le concordat de redressement judiciaire ;

Maintient Maître BENGONO EYELE, Syndic Judiciaire, en qualité de surveillant de l'exécution du concordat de redressement ;

Dit qu'il devra dresser et déposer un rapport sur l'exécution dudit concordat tous les trois (3) mois au Greffe Commercial ;

Met les dépens à la charge du redressement judiciaire ;

AINSI JUGE ET PRONONCE EN AUDIENCE PUBLIQUE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS. EN FOI DE QUOI LE PRESENT JUGEMENT A ETE SIGNE APRES LECTURE FAITE, PAR LE PRESIDENT QUI L'A RENDU ET LE GREFFIER. 20144

PETITES ANNONCES

EMPLOI DEMANDE emploi. 066 71 85 72
2053 — J.H. Cuisinier Togolais, bonne expérience cherche
20178 — Hom. gardien cherche emploi ds magasin ou entreprise. Tél: 066 40 99 35

AVIS

SOS MEDECINS

Le Docteur KALONDJI TCHISEKEDI Anaclef médecin radiologue à SOS MEDECINS Libreville est prié de se présenter au plus tard le 14 octobre 2021 à 10h à son poste de travail qu'il a abandonné depuis 2 mois.
Passé ce délai, il sera considéré comme démissionnaire. 20150

AVIS DE DÉCÈS



Madame Célestine INANGA YENDIYIK'A, son époux Godel, leurs enfants et petits-enfants ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur belle-mère, mère, grand-mère et arrière-grand-mère, veuve YENDIYIK'A née Adeline BIBANOU, survenu le 06 octobre 2021 à Libreville.
Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 20008



Les clans ESSIVOU, YENGÛE. Les familles des feus MENGOME M'EYEGHE, EKORE-EYEGHE, OBAME-EKORE du village EKOREDO annoncent le décès survenu à LBV, le 30/09/2021, de leur fils, petits-fils, père, grand-père et arrière-grand-père EKORE-EYEGHE Vincent De Paul «EVDP», Chef de regroupement. La sortie du corps est prévue pour le vendredi 15/10/2021 suivie du transfert à EKOREDO sur la route de Ndjolé. 20138



Mme PONCY Annette née ALEWINA, les enfants PONCY, petits-enfants et arrière-petits-enfants ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur tendre époux, papa, papi et arrière-grand-père, le Général d'Armée Léon Paul PONCY, survenu le 7 octobre 2021 à Libreville.
Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 20141



Les familles de feu Christophe ODOUNGA, Léonard OBOULOU, Pierre NGABOLO, Paul GNASSANGOYE, Sylvestre OYOUOMI, Khadime OYABI, Antoine MFOUBA.
Et les familles, Jean LEKIBI, Georges OSSAGANTSIA, Appauline NDOUMBA, Pierre LACOLAMBISSA, Veuve Valérie MBANI, Marie-Françoise AKOUMBOU, Veuve Suzanne MBIEME née TSAGA, Christophe LENDIRA, Norbert OKOUMA, Veuve Lucie OSSAMY, Christophe ODOUNGA, Alexis EPANDJA, Jean Pierre OYIBA, Benjamin LOURY, Ludovic OGNAGNA, Ludovic ALOUMBANGOYE, Martin NGUIA et Charlotte VOUA ont la profonde douleur d'annoncer aux parents amis et connaissances le décès de leur gendre, beau-frère beau-père et oncle Monsieur Ambroise NGOYE MBONGO, survenu le 29 septembre 2021 à Libreville.
Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 20152



Madame Thérèse NGOYE MBONGO et les enfants NGOYE AWASSI Edgard, NGOYE Alan David Ambroise, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur époux et père Monsieur Ambroise NGOYE MBONGO, survenu le 29 septembre 2021 à Libreville.
Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué ultérieur. 20155



Les clans EBINEL et YENDOUNE ont le regret d'annoncer le décès de Mme NDONG Christiane née OSSONE, survenu le 04/10/2021 des suites d'une maladie.
Programme des obsèques :
Vendredi 15/10/2021 de 9h à 10h : Sortie du corps et exposition à SAAF puis départ sur Lambaréné et veillée à Atsié ;
Samedi 16/10/2021 à 11h : Inhumation au cimetière familial. 20158